

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Partenaires). Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF même si vous ne recevez pas de prestations.

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

Remise : -10% pour le 2^{ème} enfant et -20% pour le 3^{ème} enfant et plus lorsqu'ils sont présents en même temps.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE !

Attention : les Tarifs 2024/2025 sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES	
Journée avec repas et goûter	
Revenus	Tarif par jour
0 à 1 200 €	05.90 €
1 201 à 1 600 €	07.35 €
1 601 à 2 000 €	08.75 €
2 001 à 2 800 €	10.40 €
2 801 à 3 200 €	11.83 €
3 201 à 3 600 €	13.31 €
3 601 à 4 000 €	14.74 €
4 001 € et + et Hors Communauté de Communes	16.22 €

PERISCOLAIRE Matin/ Soir 2024/2025				
Uniquement Accueil de Loisirs Senonches				
Revenus	Occ. Matin Par séance	Occ. Soir Par séance	Forfait Matin Par mois	Forfait Soir Par mois
0 à 1 200 €	1.04 €	2.30 €	8.82 €	26.42€
1 201 à 1 600 €	1.33 €	2.55 €	12.14 €	29.78 €
1 601 à 2 000 €	1.58 €	2.81 €	15.45 €	33.10 €
2 001 à 2 800 €	1.79 €	3.06 €	18.77 €	36.41 €
2 801 à 3 200 €	2.14 €	3.42 €	24.28 €	41.92 €
3 201 à 3 600 €	2.55 €	3.77 €	29.78 €	47.43 €
3 601 à 4 000 €	2.96 €	4.18 €	35.34 €	52.94 €
4 001 € et +	3.32 €	4.64 €	40.80 €	58.50 €



**Mercredis
Vacances Scolaires
Périscolaire**

ASSOCIATION DES PEP 28

3, Charles Brune

28110 LUCE

Tél : 02.38.88.14.14

Site internet : <http://lespep28.org>

VOTRE TARIF NE POURRA ETRE CALCULÉ QUE PAR LE SECRÉTARIAT DES PEP 28. CE QUO -
TIENT VOUS SERA ATTRIBUÉ JUSQU'EN DÉCEMBRE 2024 ET SERA RECALCULÉ EN JANVIER
2025 : secretariat2@pep28.asso.fr / 02. 18. 56. 80. 49

Modalités Inscriptions

L'inscription se fait auprès du Secrétariat de l'Association des PEP 28 ou auprès de la direction de l'Accueil. Les dossiers sont à retirer sur place ou à télécharger sur le site des PEP 28 : www.lespep28.org.

Les personnes ayant déjà transmis ce dossier pour l'inscription d'Été 2024 n'ont pas besoin de le rendre à nouveau.

Le dossier d'inscription est composé de :

La Fiche de renseignement

La fiche sanitaire avec photo

Les demandes d'autorisations

La photocopie des vaccins + Si besoin la photocopie du PAI de l'année

Les avis d'impôts 2023 sur les revenus 2022 du foyer (Pour les personnes dont le dossier CAF est en cours de mise à jour ou les personnes affiliées à la MSA)

Un justificatif de domicile

L'attestation d'assurance responsabilité civile et assurance couvrant les activités extrascolaires

L'autorisation de prise en charge pour le transport scolaire,

pour les élémentaires prenant le bus le soir



Coordonnées ALSH

La Communauté de Communes des Forêts du Perche regroupe 15 communes et met en place des Accueils de loisirs du mercredi et des vacances à la Ferté Vidame et à Senonches. Pour cela, elle a confié la gestion de ces structures à l'Association des PEP 28. Y sont accueillis les enfants de 3 à 11 ans, avec une priorité accordée aux enfants des communes membres de la Communauté de Communes.

Senonches



Horaires

– Périscolaire :

7h00 – 8h30

16h20—19h00 (maternelles)

16h30 – 19h00 (élémentaires)

– Mercredis et Vacances :

–
(Excepté les Vacances de fin d'année
et du 29/07 au 23/08/24 inclus)

7h30 – 18h30

Horaires :

Mercredis et Vacances :
(Excepté les Vacances de fin d'année
et du 29/07 au 23/08/24 inclus)

7h30 – 18h30

Nouveau :

Les Accueils de loisirs de Senonches
et de la Ferté Vidame seront ouverts
du 26 au 30 août 2024

Adresse et coordonnées

alsh.senonches@pep28.asso.fr

06.70.94.05.10

Périscolaire :

Ecole Jacques-Yves Cousteau
1, rue de la Moinerie 28250 Senonches

Les mercredis et vacances :

Complexe sportif
Avenue Badouleau 28250 Senonches
02. 37 .81 .40. 90

La Ferté-Vidame



Adresse et coordonnées

alsh.fertevidame@pep28.asso.fr

06.46.43.67.43

12-14 avenue du Général Leclerc
28340 La Ferté Vidame